



## Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 mars 2020

### Délibération n°09

**Date de convocation**

21.02.2020

**Date d'affichage**

25.02.2020

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

**Objet : Actualisation complète de la carte des secteurs scolaires**

L'an deux mil vingt, le deux mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – M. M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – Mme L. BOURRICAT – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

**Absents représentés**

M F. PERIDON par M. G. RACKELBOOM – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY – Mme D. REDSTONE par M. G. GEOFFROY – Mme D. LABORDE par M. C. DELPUECH – M. M. HAMDANI par Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA par Mme J. BREDAS.

**Absente**

Mme MC. BARTHES

Madame Françoise SAVY a été élue secrétaire de séance.

VU la Loi du 13 août 2004 et notamment l'article 80,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code de l'Éducation et notamment les articles L.212-7 et L.131-5,

VU la délibération n° 9 du 16 novembre 1998 définissant la carte des secteurs scolaires de la commune,

Vu la délibération n°11 du 20 novembre 2005, la délibération n°10 du 16 novembre 2009, la délibération n°7 du 19 novembre 2012, la délibération n°9 du 25 mars 2019 et la délibération n°6 du 18 novembre 2019 portant sur une modification partielle de la carte des secteurs scolaires,

VU l'avis de la commission Animation et vie locale

**CONSIDERANT** la nécessité de disposer d'un document de synthèse complet et fonctionnel et actualisé par rapport aux créations de voies nouvelles.

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'actualiser dans sa totalité la carte des secteurs scolaires de la commune selon le découpage des secteurs ci-joint en annexe.

**PRECISE** que les familles sont déjà impactées par son application.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Directrice des Services Académiques sous couvert de Monsieur le Préfet.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 02 mars 2020

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 34

Contre : -

Abstentions : -